



DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2023 – B - 033

Séance du 27 septembre 2023

MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT DETR ATELIERS INTERCOMMUNAUX

L'an deux mille vingt-trois, le 27 septembre à 17h00, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Valérie BERTIN, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 22 septembre 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Valérie BERTIN et Catherine DEBAENST, et Messieurs Denis PRIOURET, Philippe ESTERELLAS, Didier TERNAT et Claude BIALOUX.

ETAIENT EXCUSES : Céline COLLET-DUFAYS, Laurent LHERITIER, Jean-Luc LEGER et Alain DETOLLE

Rappel du contexte

Lors du Conseil communautaire du 26 octobre 2022, il a été proposé de déposer un dossier dans le cadre du programme de DETR 2023 pour la réfection des ateliers intercommunaux.

Pour rappel, les ateliers intercommunaux des services techniques sont situés Avenue d'Auvergne à Aubusson. Ce bâtiment abrite le personnel des services techniques et des Ordures Ménagères de la Communauté de communes, ainsi que les équipements afférents à ces services (véhicules, bacs...). Au sein de ces locaux, on trouve des lieux de nettoyage, stockage et de réparation des outils de travail des services, garages des bennes à ordures ménagères, mais aussi des locaux du personnel, vestiaires et douches.

Ce bâtiment vétuste n'assure plus la sécurité et un bon fonctionnement des services et de leur personnel.

Présentation de la demande

Afin d'assurer un environnement professionnel optimal aux équipes techniques utilisatrices des ateliers, la Communauté de communes se doit d'entamer un programme d'investissements de cet équipement.

Les choix de travaux portent sur des investissements de sécurité (notamment électrique, télésurveillance et environnementale concernant l'assainissement) d'amélioration énergétique du bâtiment et participent au plan de sobriété énergétique développé par l'EPCI.

Le programme de travaux a été détaillé durant l'année, mais vient seulement d'être transmis à un architecte. Il est donc nécessaire de mettre à jour le plan de financement pour 2024 et d'inscrire la totalité du projet.

Éléments d'appréciation

Ces travaux urgents portent sur plusieurs investissements :

- la rénovation de la toiture faux-plafonds et isolation – en vue d'une possibilité d'installation de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation électrique, charpente bac acier avec module photovoltaïque
- des changements des huisseries, portes et surtout portes sectionnelles pour réduire voire supprimer les déperditions énergétiques
- des travaux de remise aux normes électriques, révision de l'éclairage extérieur, et de la télésurveillance
- la fourniture et pose d'une pompe à chaleur, là encore pour réduire les factures énergétiques
- des travaux de branchement à l'assainissement collectif
- la fourniture et pose d'un portail automatique
- les autres petits travaux nécessaires en plomberie, revêtement peinture, VMC...

Le désamiantage est indiqué en option, le DTA amiante devant être revu.

Éléments financiers

Pour cette opération, la Communauté de communes a déjà obtenu l'accord du Département dans le cadre du dossier Boost'ter pour un montant de 44 430 €. La Communauté souhaite renouveler sa demande auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR 2024 à hauteur de 50% du projet et faire de nouvelles demandes dans le cadre d'autres financements (Fonds Vert, DSIL, ADEME, Région Nouvelle Aquitaine, Banque des Territoires...)

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Détails	Montant HT	Financeurs	Montant HT	Taux
Travaux	238 100 €	Etat DETR	150 000 €	50%
Révision des indices 8%	19 048 €	Conseil Départemental 23 (boost'ter)	44 430 €	14,8%
Maîtrise d'œuvre 12%	28 572 €	DSIL	45 570 €	15,2%
CT	4 100 €	Intracting Banque des Territoires ?		
SPS	3 000 €			
Imprévus	7 180 €	Autofinancement	60 000 €	20%
TOTAL HT	300 000 €	TOTAL HT	300 000 €	100%

Le reste à charge pour la Communauté de communes Creuse Grand Sud serait de 60 000 € HT, à conditions de trouver un autre financement.

Par ailleurs, il est possible pour ce type de projet, d'une part d'obtenir des CEE, d'autre part de solliciter une avance de la Banque des Territoires avec un taux assez faible d'environ 2 % dans le cadre du dispositif Intracting : l'Intracting est un dispositif financier innovant qui consiste à réaliser des travaux de performance énergétique générant des économies d'énergie avec un temps de retour de l'ordre de 13 ans. Ces économies sont affectées au remboursement des avances consenties par la Banque des Territoires, voire au financement de nouveaux projets.

Au besoin le projet sera porté sur 2 années d'investissement dans le cadre d'une AP à créer.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE :

- **De MODIFIER LE PLAN DE FINANCEMENT prévisionnel**
- **D'AUTORISER la Présidente à faire les demandes de financement afférentes auprès de l'Etat, et toute modification du plan de financement suivant les modalités d'intervention retenues par l'Etat et les devis estimatifs.**

Ainsi fait et délibéré le 27 septembre 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le 29 SEP. 2023

PUBLIEE le

La Présidente,
Valérie BERTIN

